

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 41

DELIBERATION
n° 2020 - 4 - 37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"**

Séance du 30 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 30 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 23 juillet, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Christian PRAUD, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Francine ZIMMERLIN, Christophe CHABOT, Philippe MOREAU, Béatrice JUSTIN, Alain MAHIET, Valérie VECCHI.

Pouvoirs : Francine ZIMMERLIN à André COQUELIN / Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Alain MAHIET à Jocelyne PICCIONI SERVADEI / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER

Monsieur Yann THOMAS est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
2019
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXES)

Les comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont présentés dans le rapport joint en annexe.

Le tableau ci-après synthétise les écritures des comptes administratifs 2019 :

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Budget principal	30 716 582,40 €	33 805 422,57 €	9 000 392,75 €	11 314 448,05 €
<i>Dont Budget Principal</i>	30 716 582,40 €	33 850 916,75 €	9 000 392,75 €	11 412 755,55 €
<i>Dont solde Budget ISMT</i>		- 68 881,98 €		- 112 232,79 €
<i>Dont solde Budget modulaire de bureaux</i>		23 387,80 €		13 925,29 €
Zones d'Activités Economiques	643 295,75 €	643 295,75 €	1 726 776,99 €	244 575,90 €
Ens. Immo. Bégaudière	77 163,34 €	100 765,68 €	197 856,64 €	66 894,00 €
Pépinière d'entreprises	77 977,23 €	38 329,35 €	40 005,39 €	20 803,40 €
SPANC	64 265,92 €	19 818,04 €	0,00 €	0,00 €
Assainissement	2 206 601,40 €	6 240 230,58 €	2 198 126,65 €	3 981 121,95 €
Assainissement Régie	4 356 220,82 €	6 147 741,07 €	3 180 816,44 €	6 865 135,46 €
REOMI	9 155 226,50 €	11 175 427,24 €	1 427 284,92 €	3 655 970,32 €
PORTS	392 713,72 €	572 061,45 €	903 126,82 €	170 113,40 €
TOTAL TOUS BUDGETS	47 690 047,08 €	58 743 091,73 €	18 674 386,60 €	26 319 062,48 €

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2019 établis par le M. le Trésorier de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu les comptes administratifs 2019 présentés au rapport,

Vu les délibérations du 26 septembre 2019 de clôture des budgets annexes ISMT et modulaire de bureaux,

Vu l'avis favorable du Bureau du 18 juin 2020,

Considérant que les résultats, apparaissant au compte de gestion du trésorier, des budgets principal et annexes ISMT, MODULAIRE DE BUREAUX et REOMI, feront l'objet d'une régularisation par le Trésor Public en 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes administratifs 2019 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal
- Budget annexe « Zone d'Activités Economiques »
- Budget annexe « Ensemble Immobilier Bégaudière »
- Budget annexe « Pépinière d'Entreprises »

- Budget annexe « SPANC »
- Budget annexe « Assainissement »
- Budget annexe « Assainissement Régie »
- Budget annexe « REOMI »
- Budget annexe « PORTS »

**Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 05 AOUT 2020
- de l'affichage le : 05 AOUT 2020
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 AOUT 2020

**Givrand, 4 août 2020
Le Président,**

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.